

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 25 MAI 2004

L'An Deux Mille Quatre, le 25 Mai

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 25 Mai 2004, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Monsieur Max AMIEL

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Laure SUDRE, Christian BONZI, Louis BARRET, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Max AMIEL, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Louis MATHIEU, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Josette BÈS, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Jean-Philippe ROQUES, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Pierre CRESPO, Éliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Patrice MANGIONE, Anne-Marie ROSÉ, Gérard SOULOMIAC.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER (Pouvoir à Nicole ENGEL), Olivier BRAULT (Pouvoir à Josette BOUIN), Jean SICARD (Pouvoir à Josette BÈS), Pierre COSTES (Pouvoir à Laurence PUJOL), Dominique BILLET (Pouvoir à Jean CAYRE), Jean-Marie GARCIA (Pouvoir à Marcel COULIOU), Michel TRÉBOSC.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara DESVALS-BARBÉY, Frédéric ESQUEVIN, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Bérengère MAUZY, Josian VAYRE, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Christian MALGOUYRES, Patrick TRANIER, Marcel CASSAGNES, Jacques ANDRIEU, Gérard FABRE, Pierre GUIRAUD, Francis CANOVAS, Elisabeth LARAUD.

Le quorum : 32

Votants : 38

Monsieur Louis GOMBAUD quitte la salle avant le vote de la délibération N° 3 / 55 - 2004 et ne participe pas au vote de cette dernière.

N° 3 / 47 - 2004 : TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'EMPLOIS DE NON TITULAIRES – EMPLOIS SAISONNIERS

PUBLIE LE

27 MAI 2004

Pilote : Direction des Ressources Humaines

Autres services concernés : Service transversaux : Personnel, Comptabilité, Budget.

Monsieur Christian CHAMAYOU, Rapporteur

Comme chaque année, il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour assurer le fonctionnement des services qui nécessitent soit un renfort occasionnel, soit un renfort pendant la période estivale afin de respecter la législation des régimes de travail.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver la création d'emplois de non titulaires pour faire face aux besoins saisonniers et occasionnels précités et ce conformément aux dispositifs de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Pour les équipements sportifs communautaires et notamment l'Espace Nautique ATLANTIS et la piscine de Saint Juéry :

- 8 E.T.A.P.S. non titulaires pour assumer le renfort saisonnier pour la période de juin à septembre.

- 5 Agents d'Entretien non titulaires pour la période estivale.

Pour le service de la collecte des ordures ménagères :

- 6 Agents d'Entretien non titulaires en renfort saisonnier pour la période estivale de juin à septembre 2004.

Pour le service Transports Urbains :

- Deux conducteurs non titulaires en renfort saisonnier pour la période estivale eu 1^{er} juin 2004 au 30 septembre 2004. Le niveau de rémunération de ces emplois est fixé sur la base de l'I.B. du 1^{er} échelon du 1^{er} grade du cadre d'emplois de référence.

Les candidats devront avoir le niveau d'étude correspondant aux diplômes en fonction, permettant l'accès au grade de recrutement, notamment pour les conducteurs et pour les maître-nageurs sauveteurs.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU l'article 3 de la Loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée,

CONSIDÉRANT les besoins occasionnels des services,

ENTENDU le présent exposé

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

DÉCIDE la création des emplois de non titulaires pour faire face aux besoins saisonniers et au renforts occasionnels, suivant :

- 8 ETAPS non titulaire, Indice Brut 298 - Indice Majoré 290
- 11 A.E.T. non titulaire, Indice Brut 245 - Indice Majoré 262
- 2 CONDUCTEURS 2^{ème} niveau non titulaire, Indice Brut 259 – Indice Majoré 266

DIT que les crédits nécessaires sont présents aux Budgets de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS

